

Culture and Local Governance Culture et gouvernance locale



Négligence infantile et pauvreté : les enjeux de la prévention au Bas-Saint-Laurent (Québec, Canada)

Céline Pelletier and Rahn Renaud Malanda

Volume 4, Number 1, 2012

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1108028ar>

DOI: <https://doi.org/10.18192/clg-cgl.v4i1.825>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre d'étude en gouvernance, Université d'Ottawa

ISSN

1911-7469 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Pelletier, C. & Malanda, R. (2012). Négligence infantile et pauvreté : les enjeux de la prévention au Bas-Saint-Laurent (Québec, Canada). *Culture and Local Governance / Culture et gouvernance locale*, 4(1), 32–49.
<https://doi.org/10.18192/clg-cgl.v4i1.825>

Article abstract

Can and does poverty lead to childhood maltreatment? This is the nature of the question raised by the authors who attempts at grasping the complexity of the relationship between poverty and childhood maltreatment in the region of Bas-Saint-Laurent (Québec). Family is where children develop; it has tremendous impact on children health and well-being. On the other hand, poverty is the most important source of stress as it renders meeting the most basic needs much more challenging for families. Such conditions have often been seen as the most important cause of childhood maltreatment, and most children who suffer from neglect come from familial environment where economic and social distress have been previously experienced.



Négligence infantile et pauvreté : les enjeux de la prévention au Bas-Saint-Laurent (Québec, Canada)

Céline Pelletier
Université du Québec à Rimouski

Rahn Renaud Malanda
Université d'Auvergne, France

Résumé : La pauvreté caractérisée par des lacunes au niveau du revenu familial peut-elle conduire à la négligence infantile? Tel est le propos de cet article où les auteurs tenteront de saisir la complexité des liens entre la pauvreté et les situations de négligence infantile au Bas-Saint-Laurent (Québec). La famille est le creuset dans lequel se développent les enfants, elle a de multiples impacts sur leur santé et leur bien-être. La pauvreté amène une situation économique précaire où les besoins humains à la base ne sont pas comblés. Il en résulte des retombées très graves sur les individus et les familles et parfois ces problématiques sociales engendrent des situations de négligence infantile. De fait, les enfants négligés proviennent régulièrement de milieux où la misère sociale est présente. Ces enfants exposés à la négligence sont surreprésentés dans les familles à faible revenu, c'est-à-dire celles qui occupent les emplois les moins rémunérés et les plus précaires de la société. Les parents « économiquement défavorisés » sont alors incapables de combler les besoins de leurs enfants notamment l'alimentation, l'éducation, le logement, l'habillement, les soins de santé, la protection et l'affection, parce qu'ils n'ont pas assez d'argent pour subvenir à ces besoins essentiels. Il peut donc survenir chez ces enfants, des carences physiques, sociales, affectives, intellectuelles et comportementales, ce qui peut entraver leur développement normal et leur sécurité.

Mots clé : Négligence ; région ; santé ; Québec ; développement économique ; développement social

Abstract : Can and does poverty lead to childhood maltreatment? This is the nature of the question raised by the authors who attempts at grasping the complexity of the relationship between poverty and childhood maltreatment in the region of Bas-Saint-Laurent (Québec). Family is where children develop; it has tremendous impact on children health and well-being. On the other hand, poverty is the most important source of stress as it renders meeting the most basic needs much more challenging for families. Such conditions have often been seen as the most important cause of childhood maltreatment, and most children who suffer from neglect come from familial environment where economic and social distress have been previously experienced.

Keywords: Maltreatment; region; health; Québec; economic development; social development

Céline Pelletier, professeure, infirmière. Département des sciences infirmières, Université du Québec à Rimouski.
E-mail :celine_pelletier@uqar.ca. Rahn Renaud Malanda, stagiaire et assistant de recherche, Université d'Auvergne, France.

Culture and Local Governance / Culture et gouvernance locale, vol. 4, no. 1, 2012. ISSN 1911-7469
© Centre on Governance, University of Ottawa, 120 University, Ottawa, Ontario, Canada K1N 6N5

Introduction

La lutte contre la pauvreté sur les territoires est au cœur des enjeux du développement régional. Elle constitue un levier susceptible de favoriser le développement social. La pauvreté est un phénomène complexe constitué de nombreux éléments tels les bas revenus, l'inégalité dans la propriété, l'accessibilité aux moyens de production, la dégradation des ressources naturelles, la précarité de la santé et de l'éducation, la vulnérabilité aux risques ainsi que le manque de pouvoir politique... Elle génère plusieurs problématiques dont la maltraitance infantile, et spécifiquement la négligence portant atteinte à la protection de l'enfant. (*Charte des Droits et Libertés de la personne*, art. 39, al. 2). La maltraitance infantile est très répandue dans la société québécoise en dépit des lois qui prohibent ces actes. (*Loi sur la protection de la jeunesse*, art. 38). Les enfants sont vulnérables aux actes de maltraitance en raison de leur situation de dépendance face aux adultes, de leur petite stature et de leur moins grande force physique. Le nombre d'enfants maltraités reste méconnu, car les victimes et les adultes qui les maltraitent ne dévoilent pas nécessairement les actes de mauvais traitements, et ceux-ci ne sont pas toujours rapportés par un tiers comme le prescrit la *Loi sur la Protection de la Jeunesse* (Bernier, 2002). Les types de mauvais traitements particuliers ont tendance à toucher davantage certains groupes d'enfants et de jeunes. Les séquelles causées par les mauvais traitements sont multiples et peuvent compromettre le développement, la santé et l'intégration sociale des jeunes victimes. Cette image de l'enfant maltraité n'est pas récente, elle a toujours suscité des débats au sein de la communauté scientifique et des organismes de protection de l'enfance (Pelletier, 2003, 2004).

Si le cercle familial a toujours été considéré comme un sanctuaire où les individus cherchent l'amour, la sûreté, la sécurité et la protection, il se révèle de plus en plus être, en vertu de la pauvreté, un environnement où les enfants sont exposés à toutes sortes de mauvais traitements. Le développement social sur le territoire implique ainsi une approche thématique (famille et pauvreté) et territorialisée passant par la réalité des territoires touchés (St-Germain, Ulysse et Lesemann, 2007a, b) : le rural, l'urbain, le quartier... Elle implique donc une lecture de la réalité des personnes vulnérables et de l'état de la situation sur le territoire. Notre étude pilote porte sur la prévention de la négligence infantile dans la région bas-laurentienne, principalement dans la MRC de La Matapédia. Cette dernière est l'une des municipalités les plus pauvres de la région. Elle présente un taux de chômage élevé, un faible niveau de scolarisation, des revenus familiaux bas, un fort taux de monoparentalité, etc. (DPJ-BSL, 2008, p. 8) Dans un premier temps, nous ferons une revue de la recherche scientifique sur la question de la pauvreté et de la négligence infantile. Nous présenterons dans un deuxième temps le portrait de ce phénomène dans le Bas-Saint-Laurent, dans la MRC de la Matapédia. Puis nous terminerons par la description de la méthodologie utilisée lors de cette étude pilote et de l'analyse et l'interprétation des données recueillies.

Pauvreté et négligence infantile : état de la question

La plupart des travaux portant sur la négligence infantile se sont concentrés sur les populations à faibles revenus. Il résulte, de ces recherches, que les familles concernées par la négligence sont « *les plus pauvres parmi les pauvres* » (Sullivan, 2000). Toutefois, malgré cette unanimité, Mayer (2007) constate que cette dimension de la problématique de la relation entre la négligence et la pauvreté a été

peu approfondie dans les études et dans les guides d'intervention. Les raisons de cette relation et ses implications concrètes pour l'intervention sont rarement abordées et très peu développées dans les travaux scientifiques. En conséquence, les écrits scientifiques montrent ici qu'il y a des insuffisances sur la question de la relation entre pauvreté et négligence et du coup sur les solutions d'interventions.

Au Canada, la pauvreté prend de l'ampleur. Selon des études québécoises récentes (Van de Sande et Renault, 2001; McAll, Fortier, Ulysse et Bourque, 2001; Fréchet et Lanctôt, 2003; Lévesque, 2005), la pauvreté est un problème de société plus répandu qu'on ne le croit (CST, 2007; Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2008). Au Québec, les principales mesures de pauvreté situent le faible revenu entre 8 % et 22,2 % pour les années 1998 à 2000 (Fréchet et Lanctôt, 2003, p. 22). De même, d'après les données de 2002, une personne sur 10 vit dans la pauvreté au Québec. Cette pauvreté cible indistinctement les personnes et groupes les plus vulnérables entre autres les femmes, les jeunes, les jeunes familles, les personnes seules, les salariés à faible revenu, les personnes en chômage comme les travailleurs, les immigrants, les Québécois de souche, les Autochtones et les membres des minorités visibles.

Les facteurs entraînant la pauvreté sont variés (Fréchet et Lanctôt, 2003; Lévesque, 2005). On peut citer entre autres les limites personnelles des individus ainsi que les bouleversements du marché du travail, la précarisation des services publics et l'incapacité du régime canadien à protéger ses citoyens les plus démunis. Dans la province de Québec, on observe des lacunes individuelles liées à une combinaison de facteurs d'ordre structurel : la délocalisation des emplois vers l'étranger, la dévalorisation des qualifications traditionnelles, l'affaiblissement des mécanismes de transferts sociaux, les faibles salaires, les réorientations de l'Etat québécois, la baisse d'efficacité des services publics et, enfin, les transformations de la structure familiale.

La pauvreté entraîne des conséquences graves : dévalorisation de soi, problèmes de santé physique et mentale, décrochage et échec scolaire, toxicomanie, isolement, manque de participation sociale, affaiblissement des solidarités, etc. La pauvreté engendre divers facteurs de risque de la maltraitance infantile. Elle a d'importantes répercussions sur la violence, que ce soit en termes de négligence, d'abus et d'abandon, ou de taux de placement hors de la famille (Van de Sande et Renault, 2001; McAll et coll., 2001). En matière de négligence, les populations à risque comprennent les familles où les misères sociales et économiques sont présentes. Les enfants exposés à la négligence sont aussi surreprésentés dans les familles à faible revenu, c'est-à-dire celles qui occupent les emplois les moins rémunérés et les plus précaires de la société, et la plupart ont des enfants. Les parents défavorisés ne peuvent offrir ou satisfaire les besoins de base de l'enfant notamment l'alimentation, l'éducation, le logement, l'habillement, les soins de santé, la protection et l'affection, parce qu'ils n'ont pas assez d'argent pour subvenir à ces divers besoins essentiels. Il peut donc survenir chez les enfants, des carences au plan physique, affectif, intellectuel, social, comportemental, ce qui entrave leur développement normal et leur sécurité.

L'observation qu'il existe un lien entre les facteurs économiques et la négligence suscite des discussions à caractère théorique. Le manque de revenu et la privation économique qui en découlent peuvent être considérés comme des facteurs qui favorisent la négligence infantile. Des auteurs comme Giovanni et Billingsley (1970), Bouchard (1989), Swift (1995), Massé et Bastien (1996) et Mayer (2007) se sont intéressés et s'intéressent encore au lien entre la pauvreté et la négligence des enfants. Ces derniers insistent sur l'interrelation entre ces deux notions. La pauvreté revêt une importance considérable parmi les facteurs conduisant à la négligence. Selon Sullivan (2000), la négligence est la forme de maltraitance la plus largement liée à la pauvreté. Les situations les plus avérées de négligence

étaient signalées et continuent d'être signalées chez les familles les plus défavorisées (Giovanni et Billingsley, 1970; Bouchard, 1989, p. 139; Swift, 1995; Mayer, 2007, p. 355). Cette surreprésentation des familles démunies signalées à la DPJ traduit l'interrelation entre les facteurs économiques et la négligence infantile. L'absence de salaire ou des moyens financiers précaires peuvent entraîner des conséquences sur les conditions de vie des familles, surtout des mères (Bouchard, 1989, p. 139).

Pour Massé et Bastien (1996), le profil de pauvreté des parents est largement reconnu comme partie intégrante de la maltraitance des enfants (p. 4). Ils illustrent les mauvaises conditions de vie des familles pauvres à travers le concept d'« *espace de pauvreté* » (Massé et Bastien, 1996, p. 4). Celui-ci prend en compte l'ensemble des conditions de vie ainsi que les manifestations de la pauvreté, les misères sociale et économique qui sont en interaction. Il traduit aussi l'évolution temporelle, permet d'appréhender le vécu du parent maltraitant de son enfance à l'âge adulte. Mais l'étude de Massé et Bastien montre que le lien de causalité entre pauvreté et maltraitance doit être révisé ou nuancé (1996, p. 20). Cette dernière incite à la compréhension de la pauvreté en fonction des conditions globales de vie dont le principal indicateur pour expliquer la maltraitance n'est pas le revenu (Massé et Bastien, 1996, p. 18). La pauvreté ne saurait être l'unique facteur de la négligence, cette dernière est aussi le résultat malheureux des caractéristiques personnelles du responsable de l'enfant (Polansky, Chalmers, Bittenweiser, Williams, 1979, cité par Palacio-Quintin, 1995). Il y a donc une corrélation entre plusieurs facteurs. Ce coup d'œil rapide dans les écrits permet donc de nuancer cette position : la pauvreté est un facteur parmi tant d'autres qui augmente les risques de la maltraitance, mais qui ne conduit pas nécessairement à la négligence des enfants (Lacourse, 1999).

Définitions de la négligence

Les questions portant sur la négligence infantile sont complexes. L'absence de consensus et la confusion qui prévalent en matière de définition occupent l'avant-plan. En effet, plusieurs déterminants peuvent conditionner la définition de la négligence, notamment les aspects légaux en vigueur (*Loi sur la protection de la jeunesse*, art. 38), les valeurs culturelles et les normes sociales d'une communauté donnée. Selon Ménard et Pinard (1997), la négligence se définit comme suit :

une difficulté majeure, temporaire ou permanente du parent à reconnaître les besoins de base essentiels de son enfant au niveau **physique** (lacunes importantes au niveau de l'alimentation, l'habillement, l'hygiène et la surveillance), **médical** (omission de soins, refus de traitement), **affectif** (absence d'attention, de démonstration affective, de tendresse et d'encouragement) et **éducatif** (inconstance dans les attitudes éducatives, manque de stimulation, insuffisance d'encadrement) (cité par Tremblay, Gagnon, Melançon, Poitras, Tremblay, Désilets, Lachance, Poirier, St-Jacques, 2001, p. 1).

Cette définition demeure complexe, elle touche plusieurs dimensions reliées au développement de l'enfant et à la relation parents-enfants. Aussi, il est important de souligner qu'elle recoupe plusieurs disciplines et demeure ouverte considérant les changements sociétaux.

Types et formes de négligence

La négligence se manifeste en plusieurs types et formes. Divers chercheurs (Lacharité, Fafard, Bourassa, Bizier, Durocher, Cossette, Lessard, 2005) ont proposé une vaste gamme de types et sous-types de négligence. En effet, lorsque l'on cherche une typologie afin de classer les différents niveaux de négligence, on réfère habituellement à deux notions présentes dans les écrits, soit le caractère **circonstanciel** ou **chronique** de celle-ci. Dans le cadre des travaux relatifs à l'élaboration du « *Guide de pratique - Intervention psychosociale en négligence auprès des usagers 6-13 ans* », le Centre Jeunesse de Québec (2006) a cherché à nuancer et à préciser les caractéristiques de la clientèle. De plus, une classification des pistes d'intervention en quatre niveaux en lien avec l'axe de gradation de la négligence a été envisagée.

- Niveau 1 - Négligence situationnelle** : événements ou bouleversements qui brisent l'équilibre parental à une période de sa vie.
- Niveau 2 - Négligence périodique** : carences dans l'accomplissement de certaines fonctions propres à assurer la sécurité et le développement des enfants.
- Niveau 3 - Négligence récurrente** : lacunes sur le plan des ressources internes et externes des parents à exercer leur rôle.
- Niveau 4 - Négligence installée** : lacunes sur le plan des ressources internes et externes influençant la motivation et l'exercice des fonctions parentales.

La négligence peut également se présenter sous plusieurs formes, souvent concomitantes. Elles sont classifiées différemment selon les divers auteurs. Ce sont la négligence physique, la négligence médicale, la négligence éducationnelle, la négligence émotionnelle et la négligence communautaire. La négligence physique est la forme la plus observable, fortement associée à la pauvreté, tandis que la négligence émotionnelle est la forme la plus répandue.

Facteurs de risque de la négligence infantile

Plusieurs études (Giovanni et Billingsley, 1970; Bouchard, 1989; Swift, 1995; Massé et Bastien, 1996; Sullivan, 2000; Van de Sande et Renault, 2001; Fréchet et Lanctôt, 2003; Lévesque, 2005; Mayer, 2007) ont démontré les effets négatifs des inégalités sociales et économiques sur la santé et le bien-être des populations. Les conditions de vie des parents déterminent de façon importante la vie familiale. En effet, les origines de la maltraitance infantile sont diverses. Il en résulte donc que les mauvais traitements infligés aux enfants ne sont pas attribuables à une seule cause. À titre d'exemple, une étude canadienne, menée à Montréal, a porté sur les facteurs de risque en matière de mauvais traitements (Palacio-Quintin et Éthier, 1993), on y a identifié les quatre « meilleurs indicateurs » à ce sujet :

- 1) les revenus familiaux sont en deçà du seuil de pauvreté;
- 2) la mère est l'unique pourvoyeur sur le plan financier;
- 3) la première grossesse de la mère est survenue avant l'âge de 21 ans;
- 4) la famille compte quatre enfants ou plus (p. 156).

Cette étude a signalé que 100 % des familles négligentes et 84 % des familles maltraitantes vivaient sous le seuil de la pauvreté (Palacio-Quintin et Éthier, 1993, p. 156). L'équilibre qui s'établit entre les agents stressants et les appuis dont dispose le parent constitue le facteur déterminant dans l'apparition de mauvais traitements (Pelletier, 2003, 2004). Lorsque les agents stressants auxquels un parent fait face sont plus importants que les facteurs atténuants, les mauvais traitements font leur apparition. C'est du moins ce que démontre la recherche actuelle, tandis que les études étiologiques cherchent pour leur part à déceler « les facteurs qui contribuent à cette situation plutôt que ceux qui y jouent un rôle déterminant » (Belsky, 1993, p. 418).

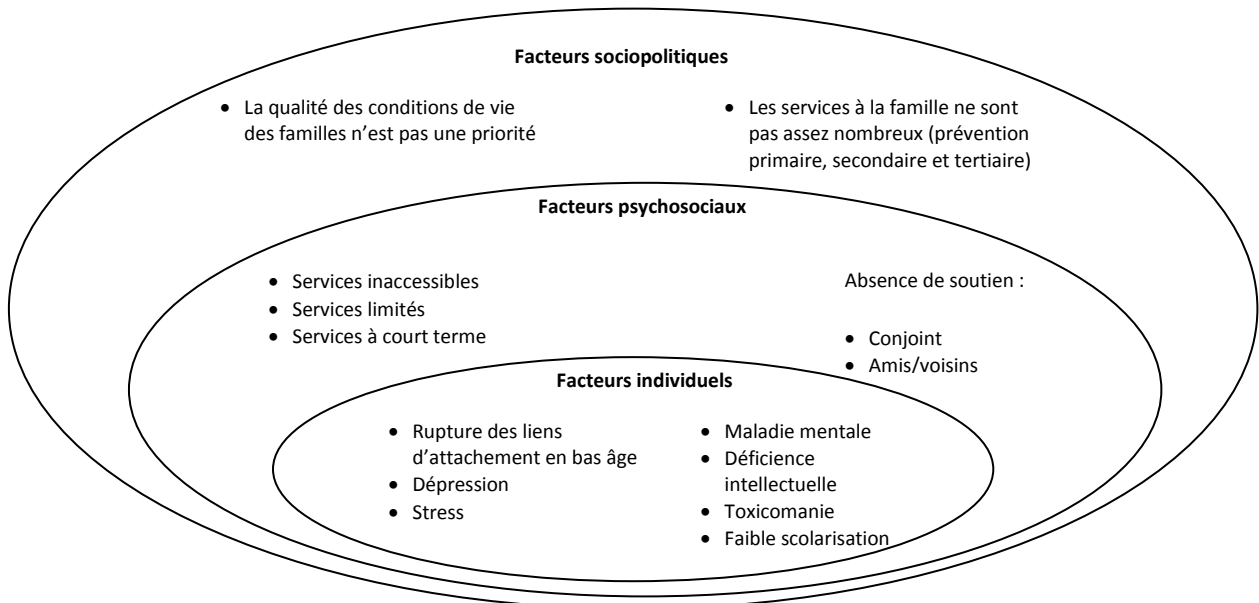
Un cadre élaboré par Polansky illustre bien les causes de la négligence infantile. Celui-ci soutient que toutes les causes de mauvais traitements peuvent être regroupées en trois catégories :

- 1) les causes attribuables à la **personnalité**, qui imputent les déficiences en matière de soins aux enfants aux différences individuelles entre les personnalités parentales, en particulier à leurs structures de caractère;
- 2) les causes **économiques**, qui mettent l'accent sur le rôle des difficultés matérielles et de la pauvreté;
- 3) les causes **écologiques**, qui voient le comportement de la famille comme une réponse au contexte social plus large dans lequel il s'inscrit (1981, p. 21, cité par Hanson, 1993, p. 102).

Comme on peut l'observer la problématique de la négligence s'explique par la présence de nombreux facteurs de risque. Selon le modèle d'Éthier (2000), trois grandes catégories de facteurs sont associées à la négligence, c'est-à-dire les **facteurs individuels, psychosociaux et sociopolitiques** (voir Figure 1). La présence souvent conjuguée de ces facteurs de risque peut influencer la demande de services en santé et services sociaux auprès des divers partenaires qui interviennent auprès des familles. Dans les familles de la région bas-laurentienne, la problématique de la négligence s'explique par la présence de nombreux facteurs de risque de chacune de ces trois grandes catégories. Les enfants négligés proviennent, régulièrement, de milieux de vie défavorisés où les misères sociales et économiques sont présentes. Les parents deviennent alors incapables de combler les divers besoins essentiels de leurs enfants. Force est donc de constater que la négligence est le produit des conditions inhérentes à la pauvreté, d'une part, et le résultat malheureux des caractéristiques personnelles du principal responsable de l'enfant, d'autre part.

Conséquences reliées à la négligence

La négligence infantile constitue l'un des problèmes les plus pressants en matière de mauvais traitements infligés aux enfants. Cette dernière entraîne de graves répercussions à moyen et long terme au cours des premières années du développement de l'enfance, de l'adolescence et à l'âge adulte : santé mentale, dépressions, décrochage scolaire, délinquance, suicide, etc. Aussi génère-t-elle un coût social et économique important. Les conséquences se manifestent au plan physique, cognitif, social et affectif (Pinard et Gagnier et coll., 2008, p. 51-53).

Figure 1 – Les facteurs de risque associés à la négligence infantile

Source : Éthier, Louise (2000). *La négligence envers les enfants, Les constats de la recherche clinique et de l'intervention*, Conférence présentée aux journées Charles Coderre.

Physique

- Alcoolisme fœtal
- Lésions par accidents
- Retards graves de croissance, de développement et de motricité
- Absence de soins médicaux
- Vulnérabilité aux maladies chroniques

Cognitif

- Retard de langage
- Difficulté d'apprentissage
- Faible performance académique

Social et affectif

- Troubles de comportement intériorisés (retrait social, anxiété, dépression)
- Troubles de comportement extériorisés (agressivité, opposition, problèmes disciplinaires)
- Troubles de l'attachement
- Représentations négatives de soi et des autres
- Difficultés relationnelles
- Abus de substances

La protection des enfants dans le domaine de la négligence doit être envisagée comme une suite continue et cohérente d'interventions qui permettent d'agir sur plusieurs dimensions (l'enfant, les parents, la famille, la communauté) et d'assurer l'intensité. L'intervention en négligence doit donc s'inspirer de l'approche écosystémique tout en s'appuyant sur les orientations en matière de négligence du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Dans le cadre de ces interventions, l'évaluation des besoins des enfants est primordiale d'où l'importance d'utiliser le cadre de référence de Ward et coll. développé en 2002 et l'approche écosystémique proposée par Bronfenbrenner en 1979.

Cadre d'évaluation des besoins des enfants

Dans l'état actuel des connaissances scientifiques, les besoins fondamentaux des enfants sont principalement d'ordre **physique** (l'alimentation, l'habillement, le logement, la protection, les soins de santé) et **éducatif** (expériences d'apprentissage, structure d'autorité, limites, attentes claires). Toutefois, la satisfaction de ces types de besoins repose sur un besoin primaire d'ordre **psychologique**, le besoin d'attention ou de disponibilité psychologique de la part de l'entourage de l'enfant (Lacharité et coll., 2005, p. 6). Le cadre de référence sur lequel s'appuie l'analyse des besoins des enfants négligés...

[...] postule que le bien-être d'un enfant résulte de l'interaction entre les besoins développementaux qu'il ressent à chaque période de sa vie, la capacité des adultes de son entourage immédiat (notamment ses figures parentales) à percevoir et répondre de manière socialement appropriée à chacun des ses besoins et de la qualité de l'environnement qui fournit à l'enfant et aux adultes les ressources nécessaires pour faciliter cette forme de rapport entre eux (Lacharité et coll., 2005, p. 32).

Approche écosystémique en prévention de la négligence infantile

L'approche écosystémique (Bronfenbrenner, 1979, 1986) préconise une intervention en partenariat. Elle constitue l'approche privilégiée par le PNF dans le cadre du Tronc commun réseau – partie 1 et du module 207 spécifique à l'intervention auprès des familles en situation de négligence (Pinard et Gagnier et coll., 2008, p. 82). Cette approche privilégie une continuité de services avec des zones de responsabilisation précises pour chacun des partenaires impliqués dans l'intervention en fonction de leurs missions respectives. Le but est de développer des actions qui ont des résultats significatifs sur le mieux-être des enfants et de leurs familles en misant sur leurs forces respectives. Un organisme ne peut répondre à lui seul aux besoins et aux diverses problématiques des familles négligentes, celles-ci étant au cœur de l'intervention. Il est donc important d'établir une collaboration entre plusieurs partenaires pour offrir une gamme de services adaptée aux divers besoins de cette clientèle (Desbiens et Labalette, 2007, p. 28-29).

Les familles où la négligence infantile est présente sont souvent aux prises avec une multitude de problématiques. Les programmes préventifs efficaces en négligence doivent en tenir compte et intervenir sur différents aspects de la vie familiale afin d'obtenir des résultats positifs et durables. Ces programmes proposent un éventail diversifié et cohérent de services, c'est-à-dire qui s'adressent à la fois à l'enfant, aux parents et à la communauté (Association des Centres jeunesse du Québec, 2009, p. 2-5). Dans la perspective écosystémique, l'environnement comprend les milieux physique, biologique, politique et social qui englobent les individus et les systèmes dans lesquels ils se comportent et évoluent. Cette approche nous permet de saisir la problématique de la négligence dans toute son ampleur. Elle postule que les comportements humains sont forgés par l'interaction de sous-systèmes que sont les individus, la famille, la communauté et la société (ADLRSSSS Mauricie et Centre du Québec, 2005, p. 15). Ainsi la sécurité et « le développement d'un enfant dépend donc, au-delà des compétences parentales, d'un ensemble de facteurs mis en interrelation de façon assez complexe » (MSSS, 2008, p. 6).

Pauvreté et négligence infantile : portrait du Bas-Saint-Laurent

Portrait sociodémographique et économique bas-laurentien

Le Bas-Saint-Laurent est une région administrative de la province de Québec, sur la rive sud de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent. Elle est composée de huit MRC et de cent trente-trois municipalités. Les différentes MRC sont : Rimouski-Neigette, Rivière-du-Loup, Matane, Témiscouata, Kamouraska, La Matapédia, La Mitis, Les Basques. Région périphérique, région éloignée, région ressource, voilà autant d'épithètes employées au cours des années pour caractériser la région du Bas-Saint-Laurent. Pour les fins de ce regard sur la réalité des enfants et des jeunes, disons simplement que la région bas-laurentienne leur offre un contexte de vie qui, selon certains points de vue, diffère sensiblement de celui des enfants et des jeunes des régions centrales du Québec (Bernier, 2002).

La population de la région s'élève, en 2006, à 200 458 personnes, ce qui représente 2,6 % de la population québécoise. Le **poids démographique** du Bas-Saint-Laurent a diminué depuis les dernières années puisque la population est en constante décroissance. À cet égard, depuis 1986, le Bas-Saint-Laurent a perdu près de 16 000 personnes. Cette situation semble perdurer puisque l'on enregistre une baisse de la population de 2,1 % depuis les cinq dernières années et l'on prévoit un recul de 9,9 % d'ici 2026 (DPJ-BSL, 2008, p. 8). En plus d'une population qui décroît au fil des ans, celle-ci est vieillissante au point que la proportion de personnes de 65 ans et plus est plus élevée dans la région (16,9 %) que dans l'ensemble du Québec (14,1 %). Les jeunes âgés entre 0-17 ans représentent quant à eux 18,1 % de la population et les gens âgés de 18-64 ans représentent 65,1 %. L'âge moyen dans la région est de 42,4 ans.

En ce qui concerne les **caractéristiques socio-économiques**, le marché du travail s'est amélioré au point de rejoindre la moyenne du Québec. Par exemple, Rimouski-Neigette et Rivière-du-Loup sont les seules MRC en 2004 à enregistrer un taux de travailleurs supérieur à celui du Québec. Quant aux MRC de La Matapédia, La Mitis et Matane, elles affichent les taux les plus faibles de la région. Cependant, en 2006, bien que l'emploi soit généralement en hausse dans la région, celui-ci augmente moins rapidement que la population active, ce qui fait hausser le nombre de chômeurs ainsi que le taux de chômage.

Un autre déterminant important concerne le **niveau de scolarisation** de la population. Dans le Bas-Saint-Laurent, selon les dernières données disponibles, on note que la population est moins scolarisée. En effet, les statistiques démontrent que plus de 30 % des personnes âgées de 20 ans et plus n'auraient pas obtenu de diplôme d'études secondaires. Les MRC qui se démarquent quant à la faible scolarisation sont Le Témiscouata, Les Basques, Matane, La Matapédia et La Mitis.

Au plan du **revenu familial**, la région (48 300 \$) accuse un retard par rapport à la moyenne de la province (54 400 \$). Cette fois-ci, ce sont les MRC Les Basques, La Matapédia et La Mitis qui affichent les revenus les plus faibles. La région présente cependant moins de familles à faible revenu que dans l'ensemble du Québec. En effet, ce sont dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie que le nombre d'enfants vivant au sein de familles à faible revenu a le plus diminué en regard de l'année 2000. Le nombre d'enfants en situation de faible revenu est passé de 5 440 à 4 840 en 2004, soit une amélioration de 11 %. Dans le Bas-Saint-Laurent, c'est dans les MRC de Rivière-du-Loup et de Rimouski-Neigette que l'on trouve, en proportion, le moins de familles à faible revenu. À l'opposé, ce sont les régions de La Mitis et de La Matapédia qui comptent le nombre de familles à faible revenu le plus élevé. Le taux de faible revenu varie également selon le type de familles. Ainsi, en 2004, ce

taux était quatre fois plus élevé chez les familles monoparentales que chez les familles comptant un couple. Les MRC de Matane et de La Matapédia affichent les taux de faible revenu des familles monoparentales les plus élevés du Bas-Saint-Laurent. Précisons cependant que la région compte moins de familles monoparentales qu'au Québec.

Ce survol au niveau des indices sociodémographiques et économiques permet de constater la situation des milieux à travers le temps et de relever certaines évidences en lien avec la demande de services au Centre de santé et de services sociaux (CSSS-CLSC) et au Centre Jeunesse du Bas-St-Laurent (CJBSL). Est-il besoin de rappeler que la pauvreté, la monoparentalité et la faible scolarisation sont des déterminants de la demande de services en protection de la jeunesse. Par conséquent, le portrait actuel de la population du Bas-Saint-Laurent met en lumière certaines MRC quant au poids et à la fréquence des problématiques vécues telles les mauvais traitements ou la négligence à l'égard des enfants (DPJ-BSL, 2008, p. 9).

Portrait de la maltraitance infantile au Bas-Saint-Laurent

La fréquence des problématiques vécues dans certaines MRC du Bas-Saint-Laurent illustre l'évolution des besoins des enfants. À ce propos, le document *Rapport annuel de gestion 2009-2010* note une légère baisse du nombre de signalements reçus (2092) par rapport à l'année précédente (2181). Cette diminution est principalement observée dans les MRC du Témiscouata (-55) et de la Matapédia (-36). Le taux de rétention au CJBSL en 2009-2010 est de 45,5 % comparativement à 48,4 % en 2008-2009. Le taux provincial se situe à 43 % en 2009-2010. Pour la Matapédia, la diminution du nombre de signalements retenus est de 26 tandis que pour le Témiscouata, elle est sensiblement la même (27). (voir Tableau 1).

Tableau 1

Bas-Saint-Laurent	Signalements reçus (Nb., %)		Signalements retenus (Nb., %)	
	2009-2010	2008-2009	2009-2010	2008-2009
MRC				
Rimouski-Neigette	379 (18,11)	406 (18,61)	175 (18,38)	188 (17,80)
La Mitis	280 (13,38)	280 (13,38)	114 (11,97)	125 (11,83)
Matane	300 (14,34)	291 (13,34)	141 (14,81)	160 (15,15)
La Matapédia	214 (10,04)	250 (11,46)	111 (11,66)	137 (12,97)
Les Basques	87 (4,16)	88 (4,03)	30 (3,15)	38 (3,60)
Rivière-du-Loup	379 (18,11)	351 (16,09)	168 (17,64)	152 (14,39)
Kamouraska	191 (9,13)	183 (8,39)	82 (8,61)	85 (8,05)
Témiscouata	220 (10,52)	275 (12,60)	107 (11,24)	134 (12,69)
Hors-région	30 (1,43)	56 (2,57)	19 (2,00)	37 (3,50)
Autres (sans domicile fixe)	3 (0,14)	1 (0,04)	3 (0,32)	0 (0 %)
Adresse inconnue	9 (0,43)	0 (0 %)	2 (0,21)	0 (0 %)
Total (Région BSL)	2092 (100 %)	2181 (100 %)	952 (100 %)	1056 (100 %)

Source : Direction générale du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent (2010). *Rapport annuel de gestion 2009-2010*. Rimouski : CJBSL, p. 25.

Parmi les situations retenues (952) par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) en 2009-2010, les problématiques les plus importantes demeurent la négligence des enfants (432), les troubles de comportement (179) et la maltraitance psychologique (159). La négligence infantile est un problème de santé publique majeure qui affecte aussi bien les enfants que la communauté bas-laurentienne. On constate cependant une légère baisse du nombre de signalements retenus en 2009-2010 passant de 528 en 2008-2009 à 432 (DPJ-BSL, 2010, p. 25) (voir Tableau 2). Les évaluations réalisées en négligence et risque de négligence dans l'ensemble du Bas-Saint-Laurent a donné un total de 328 cas en 2008-2009 et 303 en 2009-2010 (DPJ-BSL, 2010, p. 27). Les MRC du Témiscouata et de La Matapédia se situe au 5^e et 6^e rang parmi les huit MRC quant au nombre d'évaluations réalisées en 2009-2010 après Matane, Rivière-du-Loup, Rimouski-Neigette et La Mitis.

Tableau 2

Problématiques retenues	2009-2010 (Nb., %)	2008-2009 (Nb., %)
Négligence	432 (45,38 %)	528 (50,00 %)
Abus physique	119 (12,50 %)	147 (13,92 %)
Abus sexuel	58 (6,09 %)	78 (7,39 %)
Maltraitance psychologique	159 (16,70 %)	120 (11,36 %)
Trouble de comportement	179 (18,80 %)	172 (16,29 %)
Abandon	5 (0,53 %)	11 (1,04 %)
Total (Région BSL)	952 (100 %)	1056 (100 %)

Source : Direction générale du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent (2010). *Rapport annuel de gestion 2009-2010*. Rimouski : CJBSL, p. 25.

Des initiatives locales ont porté fruit puisque l'on remarque une légère baisse des signalements en négligence dans certaines MRC de la région. Avec une situation sociodémographique et économique inquiétante, la pauvreté est l'un des facteurs de la demande des services en protection de la jeunesse. Les revenus très bas ont une retombée grave sur les individus et les familles engendrant du coup des problématiques sociales comme la négligence ayant des impacts graves sur les enfants (Brooks-Gunn et Duncan, 1997, cité par Séguin, Kantiébo, Xu, Zunzunegui, Potvin, FrohlichDumas, 2001).

Étude pilote menée dans la MRC de la Matapédia

L'objectif de l'étude pilote consiste à recueillir la perception de deux intervenantes sociales de la MRC de la Matapédia sur la relation existante entre la pauvreté et la négligence infantile. Les personnes choisies pour passer les entrevues furent sélectionnées en raison de leur expérience au niveau de la problématique de la négligence infantile. Ces deux intervenantes avaient déjà travaillé pour divers organismes, dont la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) et le Centre Jeunesse (CJ) du Bas-Saint-Laurent. Un questionnaire d'entretien fût élaboré et envoyé aux participantes afin qu'elles puissent se préparer en vue de fournir des réponses complètes sur la situation de la négligence infantile dans la MRC de la Matapédia et sur son éventuel lien avec la pauvreté. Deux entrevues d'une durée d'une heure et demie chacune furent enregistrées sur un appareil audio et retranscrites par la suite dans leur intégralité. Un formulaire de consentement fut expliqué et signé par les interviewers et les

participantes, la confidentialité et l'anonymat leur furent assurées. Voici quelques exemples de questions qui furent posées aux intervenantes par les deux étudiants¹ qui ont mené les entretiens :

- 1- À travers votre expérience de travail, vous rencontrez de la négligence infantile, comment se manifeste-t-elle? Pourriez-vous préciser votre réponse en nous précisant comment vous définissez la négligence infantile?
- 2- Selon vous, le faible revenu est-t-il un facteur lié à la négligence infantile?
- 3- À votre connaissance, la pauvreté est-elle un des principaux facteurs de risque de la négligence infantile? Y en aurait-il d'autres?
- 4- Selon vous, comment pourrions-nous remédier à la situation?
- 5- Est-ce que vous travaillez en partenariat avec d'autres organismes?
 - Si oui, quels sont ces organismes? Est-il nécessaire de travailler en réseau pour que les systèmes d'aide destinés aux enfants soient plus cohérents et convergents?
 - Si non, est-ce que ce manque de partenariat est un problème d'après vous?
- 6- Croyez-vous que les familles à faible revenu possèdent une solution à cette problématique? Avez-vous confiance en ces familles pour résoudre cette problématique?
- 7- À votre connaissance, quelles sont les mesures prises par l'État pour répondre au problème de la négligence infantile? Est-ce que ces mesures vous semblent appropriées?

Les données recueillies furent analysées afin d'en ressortir les unités de sens. Nous avons distingué cinq catégories qui étaient particulièrement pertinentes. Il s'agissait des thèmes de la négligence et de la pauvreté ainsi que des facteurs personnel, intergénérationnel et structurel. Voici les différentes unités de sens et les extraits de verbatim qui leur sont associés. Les parenthèses désignent s'il s'agit des commentaires notés par la première participante (e1) ou par la deuxième (e2). La première catégorie fait référence aux définitions que donnent les intervenantes du comportement du parent négligent. Il est important d'en saisir toutes les nuances, car la définition de la négligence n'est pas la même pour tous. Se retrouvent aussi dans cette catégorie les différents énoncés quant à la nature de la négligence et aussi ceux quant à ses formes. Le regroupement de ces unités permet de cibler ce qu'est, dans les faits, le phénomène de la négligence. La deuxième catégorie rassemble les énoncés qui témoignent d'un lien entre la pauvreté et la négligence infantile ou qui, au contraire, le désavouent. L'objectif de notre étude étant de découvrir s'il existe un lien entre la pauvreté et la négligence infantile selon les perceptions de ces deux intervenantes.

Analyse et interprétation des données recueillies

Négligence

Lors des deux entretiens, un certain éclairage a été porté sur le phénomène de la négligence infantile, comment elle s'exprime, comment elle se vit. La première intervenante mentionne qu'« *on parle de parents qui ont beaucoup de difficulté à répondre aux besoins de base des enfants.* » (e1), « *[ce sont] des parents qui ont des problèmes à répondre aux besoins de santé de l'enfant, l'amener chez le*

¹ Les entretiens furent menés par messieurs Rahn Renaud Malanda et Pierre-André Lelièvre, dans le cadre du cours *Méthodologie qualitative de recherche et de diagnostic* dans le programme en développement régional.

médecin, le dentiste, etc. (e1). Elle ajoute que « l'absence de connaissances au niveau du développement de l'enfant amène aussi de la négligence, les parents négligent parce qu'ils ne sont pas conscients de ce que les enfants ont besoin et comment y répondre. » (e1). La deuxième intervenante parle plutôt des aspects qui en sont visibles « L'enfant est plus ou moins bien vêtu, nourri, parents plus ou moins présents, l'enfant laissé seul à la maison ou qui ère dans la rue. » (e2). Celle-ci apporte un éclairage différent à ce sujet en signalant que « le phénomène de négligence n'est pas physique ni politique, c'est social. » (e2), elle écarte le facteur « pauvreté » en disant que la négligence « c'est vraiment l'interaction entre les individus. » (e2). Il s'agit donc bien plus d'un problème d'isolement et de manque de présence des parents que d'un problème lié à la pauvreté proprement dite, elle cite « c'est certain que quand on s'éloigne, on observe plus de cas de négligence. » (e2). La 1^{ère} intervenante rejoint celle-ci en disant « [ce sont] des parents qui ont des difficultés d'ordre social, [...] des parents ne vont pas vers les organismes communautaires, au niveau de la friperie, de la cuisine communautaire, de l'action bénévole. » (e1)

Pauvreté

La pauvreté comme facteur dominant dans la situation de la négligence infantile au Bas-Saint-Laurent est identifiée comme un des principaux facteurs lors du premier entretien alors que l'intervenante souligne : « mais c'est sûr que la pauvreté est associée à la négligence. » (e1). Il existe donc un lien entre les deux phénomènes, elle l'explique en donnant pour cause le stress que cela procure d'avoir une situation financière précaire : « Quand on manque d'argent, c'est un facteur de stress important. » (e1). Cependant, lors du second entretien, l'intervenante s'éloigne de cette conception et, bien qu'elle dise aussi que la pauvreté est un facteur dans les cas de négligence infantile, en mentionnant « souvent la négligence est rattachée au matériel. » (e2). Elle ajoute aussi « mais je ne dirais pas que la pauvreté amène de la négligence » (e2) et signale par la suite que « ce n'est pas parce qu'une personne est pauvre qu'elle est négligente. » (e2) et énonce également « on sait très bien qu'il peut y avoir des personnes qui ont grandi dans la pauvreté et qui ont très bien réussi. » (e2). La négligence, comme nous l'avons dit avant, n'est donc pas une affaire de pauvreté, mais bien la combinaison de plusieurs facteurs, elle mentionne aussi « on a tendance à dire des milieux riches qu'ils n'ont pas de problème », mais il s'en trouve aussi de la négligence parmi ces milieux aisés « on peut être issu d'une famille riche, aisée, confortable, mais dont les parents sont incapables d'éduquer les enfants. » (e2)

Facteurs personnels

Les facteurs **personnels** regroupent tous les facteurs autres que la pauvreté qui étaient de type personnel comme par exemple l'abus d'alcool, la drogue, les problèmes comportementaux, etc. Le but étant de savoir si ces facteurs étaient en plus grande partie responsable de la négligence que la pauvreté elle-même. Les causes de la négligence qu'on peut associer aux facteurs personnels sont celles qui sont revenues le plus souvent lors des entretiens. Nous parlons ici de gens qui ont des problèmes de drogue ou d'alcool tel que mentionné par la 2^e intervenante « les problèmes de santé mentale, l'alcoolisme, la toxicomanie » (e2). On parle aussi « des parents qui vivent eux-mêmes des difficultés de par leur situation personnelle et familiale qui est souvent instable au plan émotionnel ou encore au plan physique, pas beaucoup de réseaux de support. » (e1). L'importance de l'histoire de vie de la personne négligente est très importante comme l'a soulignée la 1^{ère} intervenante « ce qui est important à cette étape-là, c'est toute leur histoire de vie, leur histoire personnelle. » (e1) et souvent cela est combiné

avec des facteurs comme l'alcool, la drogue, la situation familiale qui sont, selon la 2^e intervenante, « *des facteurs plus importants que la pauvreté proprement dite.* » (e2)

Facteurs intergénérationnels

Il existe aussi les facteurs **intergénérationnels** pour expliquer le problème de la négligence. C'est un phénomène qu'on observe souvent de génération en génération dans les familles. La 1^{ère} intervenante mentionne d'ailleurs que dans le Bas Saint-Laurent « *oui, on en trouve beaucoup de cas de familles négligentes intergénérationnelles.* » (e1). Cette situation fait que des familles entières sont plongées dans le cercle vicieux de la négligence, à leur insu, puisqu'ils ne font que répéter la façon dont elles mêmes ont été traitées durant leur enfance. Amener ces gens à partager l'expérience est bénéfique pour eux car « *ils ont l'impression qu'on va comprendre, qu'on va mieux faire le lien entre ce qu'ils vivent aujourd'hui et ce qu'ils ont vécu.* » (e1). Encore ici l'histoire de vie, le vécu est très important et il s'agit d'un facteur qui est indépendant de celui de la pauvreté. Les familles peuvent être négligentes de génération en génération qu'elles soient riches ou pauvres. Cela entraîne un plus grand isolement de leur part quand ils sont pris dans ce cercle vicieux comme l'énonce la 1^{ère} intervenante : « *On a beaucoup de cas de négligence intergénérationnelle, donc c'est difficile de se fier au réseau social de ces gens-là.* » (e1). La 2^e intervenante va dans le même sens en mentionnant « *on peut aussi parler de facteur intergénérationnel, des familles qui, de génération en génération, n'ont pas appris à bien s'occuper d'un enfant.* » (e2)

Facteurs structurels

Les facteurs **structurels** rassemblent les énoncés qui dénotent des forces ou des faiblesses ou même des implications des différents organismes qui luttent contre la négligence. Ils mettent en relief les manques au niveau du financement des organismes communautaires et étatiques qui n'est pas suffisant, entraînant un manque de prévention et un manque d'éducation par rapport à la négligence. Les gens utilisent peu les organismes communautaires selon les dires de la 1^{ère} intervenante : « *On en a des organismes communautaires, mais ils ne sont pas toujours utilisés.* » (e1). Ils sont pourtant importants « *pour mettre en lien les parents avec les organismes communautaires pour briser l'isolement* » (e1) car comme nous l'avons vu la négligence est un phénomène plus social qu'économique. Le manque de financement a été soulevé par la 2^e intervenante qui signalait : « *on est subventionné par le gouvernement. C'est sûr que comme beaucoup d'organismes, ça ne couvre qu'une partie.* » (e2). Il y a aussi donc une responsabilité de l'État en ce qui concerne la prévention et l'éducation des gens face à la négligence. La 1^{ère} intervenante exprime le rôle des professionnels de la santé afin de prévenir la négligence « *on regarde avec lui sa compréhension de la situation, on en parlait tantôt, la pauvreté au niveau des connaissances, on la voit assez rapidement.* » (e1). La 2^e intervenante abonde dans le même sens en disant : « *il y a aussi le manque d'enseignement au niveau de la prévention, [...] c'est pour ça que les partenaires comme le CLSC doivent travailler la prévention.* » (e2)

Conclusion

En résumé, la pauvreté est sans doute un facteur entraînant de la négligence infantile. Cependant il ne s'agit pas d'un facteur dominant puisque la négligence, comme nous l'avons vu grâce à nos entretiens, est surtout liée à un ensemble de facteurs personnels comme l'abus d'alcool et de drogue. De même

s'inscrivent dans cette dynamique des facteurs intergénérationnels, des cas de familles qui sont négligentes de génération en génération. Finalement, nous avons vu que l'État québécois avait aussi un certain rôle à jouer puisque le manque de financement des divers organismes d'aide à la négligence est souvent déficient, entraînant ainsi un manque au niveau de la prévention et de l'éducation. La négligence n'est donc pas nécessairement une conséquence de la pauvreté, mais plutôt le résultat de la jonction d'un ensemble de facteurs.

Le Québec a mis en place des politiques publiques afin d'atténuer les effets de la pauvreté, d'où l'adoption de la loi 112 établissant une « stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ». (L.R.Q., L-7, ch. II, art. 4). Cette loi vise le bien-être et l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables, mais aussi le renforcement du sentiment de solidarité dans la société québécoise (Ulysse, 2009). Pour atteindre ce but, le gouvernement a proposé diverses approches, notamment l'application des mesures de prévention, le renforcement du filet de sécurité sociale et économique, la promotion de l'accès à l'emploi, l'incitation à un engagement de l'ensemble de la société et l'assurance de la constance et de la cohérence des actions (Collin, 2007, p. 3). Cependant la lutte contre la pauvreté nécessite que des mécanismes durables de protection des personnes soient mises en œuvre. Ainsi pour contenir le phénomène de la négligence dans le Bas-Saint-Laurent, des mesures pour lutter contre celle-ci doivent être envisagées dans certains domaines comme par exemple : en matière d'habitation (logements sociaux); en matière d'insertion socio-économique (transport collectif); en matière de qualité de vie environnementale (diminution de la pollution sous toutes ses formes, pratique d'activités et de loisirs,...); en matière de prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale (satisfaction des besoins fondamentaux, vision de l'humain au cœur des interventions, aide communautaire, solidarité sociale et engagement citoyen, intégration réussie des personnes réfugiées et immigrantes, égalité et soutien aux familles).

Toutefois la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit demeurer au cœur des priorités gouvernementales pour le territoire bas-laurentien. Cela requiert des investissements considérables, cependant les coûts engendrés par la pauvreté sont plus élevés encore. « Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques est au cœur même du développement durable comme le sont l'efficacité économique et la participation citoyenne » (Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2007, p. 55). Il s'agit là d'une responsabilité collective de tous les acteurs sociaux qui doivent agir solidairement en faveur des personnes en situation de pauvreté. Ainsi de cette manière, on pourra atténuer le phénomène de la négligence infantile.

Références

- Agence De Développement De Réseaux Locaux De Services De Santé Et De Services Sociaux (ADLRSSSS) Mauricie et Centre du Québec. *Faire la courte échelle pour atteindre l'inaccessible face à la négligence*, Février 2005.
- Association des Centres Jeunesse du Québec (ACJQ). *Balises communes des Centres jeunesse en négligence*. Adoptées par la Table DSP/DQS, les 30 avril et 1^{er} mai 2009.
- Association des Centres Jeunesse du Québec (ACJQ). *Cadre de référence pour l'étape application des mesures*, Janvier 2007.
- Belsky, J. (1993). « Etiology of Child Maltreatment : A Developmental-Ecological Analysis ». *Psychological Bulletin*, vol. 14, n° 3, 413-434.
- Bernier, N. (2002). *Portrait Jeunesse. Travaillons ensemble... tout au long du parcours!* Rimouski : Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation du Bas-Saint-Laurent.
- Bouchard, C. (1989). « Lutter contre la pauvreté ou ses effets? Les programmes d'intervention précoce », *Santé Mentale au Québec*, vol. 14, n° 2, 138-149.
- Bronfenbrenner, U. (1986). Ecology of the family as a context for human development : Research perspectives, *Developmental Psychology*, vol. 22, n° 6, 723-742.
- Bronfenbrenner, U. (1979). *The ecology of the human development : Experiments by nature and design*. Cambridge, MA : Harvard University Press.
- Centre jeunesse de Québec (2006). « *Guide de pratique - Intervention psychosociale en négligence auprès des usagers 6-13 ans* ». (novembre 2001 à septembre 2005). Québec : Institut universitaire sur les jeunes en difficulté.
- Collin, C. (2007). *Stratégies de réduction de la pauvreté au Québec et à Terre-Neuve et Labrador*. Bibliothèque du Parlement, PRB 07-23F, 26 octobre 2007. Ottawa, On. : Gouvernement du Canada.
- Comite consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2008). « *Les répercussions des hausses tarifaires sur les conditions de vie des personnes à faible revenu. Des tarifs qui excluent des solutions qui rassemblent* ». Québec, Gouvernement du Québec.
- Conseil de la science et de la technologie (2007). « Défi : lutte contre la pauvreté », résumé français, Projet Perspective STC (science, technologie, société). Consulté le 3 juin 2011 de <http://www.cst.gouv.qc.ca/IMG/pdf/Resume-pauvrete.pdf>.
- Desbiens, N. & Labalette, A-M. (2007). *Évaluation d'une intervention différentielle en partenariat auprès des jeunes âgés de 6 à 11 ans*, Rapport de recherche, Université de Montréal, CJ de Lanaudière, Commission scolaire des Samares et CSSS du Nord de Lanaudière, juin 2007, 90 p.
- Direction générale du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent (2010). *Rapport annuel de gestion 2009-2010*. Rimouski : CJBSL.
- Direction générale du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent (2008). *Orientations 2008-2012 et Plan d'organisation du CJBSL*. Rimouski : CJBSL.
- Éditeur officiel du Québec. *Charte des Droits et Libertés de la personne* (art. 39, al. 2). Consulté le 2 août 2010 de http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_12/C12.HTM
- Éditeur officiel du Québec. *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. (Chap. II, art. 4). Consulté le 2 août 2010 de http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/L_7/L7.html
- Éthier, L. (2000). *La négligence envers les enfants, Les constats de la recherche clinique et de l'intervention*, Conférence présentée aux journées Charles Coderre.
- Fréchet, G. & Lanctôt, P. (2003). « Pauvreté, inégalités et exclusion sociale au Québec », *Santé, Société et Solidarité, Revue de l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité* (OFQSS), Québec, Les Publications du Québec, vol. 1, 21-34.

- Giovanni, J. M. & Billingsley, A. (1970). « Child neglect among the poor : A study of parental adequacy in families of three ethnic groups ». *Child Welfare*, 1970, vol. 49, 196-204.
- Gouvernement du Québec (2007). *Un projet de société pour le Québec : Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Orientation 9*. Québec : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Consulté le 2 août 2010 de http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategiegouvernementale/strat_gouv.pdf
- Gouvernement du Québec (1997). *La Loi sur la protection de la jeunesse*, L.R.Q., chapitre P-34.1, art. 38 (dernière modification 19 juin 1997). Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Québec : Les Publications du Québec.
- Hanson, K. (1993). « The neglect of children. » Dans *Understanding Child Abuse and Neglect*, (pp.95-122). Needham Heights, Mass. : Allyn and Bacon.
- Lacharité, C., Fafard, G., Bourassa, L., Bizier, M., Durocher, F., Cossette, F & Lessard, D. (2005). *Programme d'aide personnelle, familiale et communautaire : Nouvelle génération (PAPFC²)*. Trois-Rivières (Québec) : Groupe de recherche et d'intervention en négligence (GRIN), UQTR.
- Lévesque, M. (2005). « Capital social, lutte contre la pauvreté et politiques publiques, Études thématiques sur les politiques », dans *Le capital social comme instrument de politique publique*, PRP, 5-21.
- Mayer, M. (2007). « La pauvreté comme facteur de risque de négligence », *Revue de Psychoéducation*, vol. 36, n° 2, 353-362.
- McCall, C., Fortier, J., Ulysse, P-J., & Bourque R. (2001). « *Se libérer du regard. Agir sur la pauvreté au Centre-ville de Montréal* », Montréal : Éd. St-Martin.
- Massé, R. & Bastien, M-F. (1996). « La pauvreté génère-t-elle la maltraitance? Espace de pauvreté et misère sociale chez les deux échantillons de mères défavorisées ». *Revue québécoise de psychologie*, vol. 17, n° 1, 3-24.
- Ménard, R. & Pinard, P. (1997). *Programme d'intervention en négligence*. Trois-Rivières, Qc : Les Centres jeunesse Mauricie et du Centre du Québec.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2008). *Le guide Faire un signalement au DPJ, c'est déjà protéger un enfant - Quand et comment signaler?* Québec : Gouvernement du Québec.
- Palacio-Quintin, E. (1995). « Les différences de développement cognitif entre enfants de milieux socioéconomiques différents et les facteurs associés à ce phénomène », (pp. 307-325). Dans J. Lautrey (Éd.), *Universel et différentiel en psychologie*, Paris : PUF.
- Palacio-Quintin, E. & Éthier, L.S. (1993). « La négligence, un phénomène négligé », *Apprentissage et socialisation*, vol. 16, n° 1/2, 153-164.
- Pelletier, C. & Renaud Malanda, R. (2009). « *La négligence infantile dans la région bas-laurentienne : comment y remédier?* », Communication présentée dans le cadre du Colloque organisé par le Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) et ses partenaires à l'ACFAS – Ottawa ayant pour thème : « Habiter et valoriser le territoire : défis urbains et ruraux de développement et d'innovation ». Université d'Ottawa, 12-13 mai 2009.
- Pelletier, C. (2004). *Pratiques de soins parentales et négligence infantile : Des signes au sens*. Paris : L'Harmattan.
- Pelletier, C. (2003). *Pratiques de soins et négligence infantile : approches narratologique et écologique des récits de parents d'enfants de 0 à 5 ans d'un village bas-laurentien*. Montréal, Université de Montréal, Faculté des études supérieures. Thèse de doctorat interdisciplinaire en sciences humaines appliquées.
- Pinard, P. & Gagnier, J-P. avec la collaboration de Éthier, L.S., Lacharité, C., St-Laurent, D., Mercure, Y. & Dionne, D. (2008). *Programme national de formation. Tronc commun réseau - Partie 1, Compétences fondamentales pour intervenir auprès des familles en difficulté*, « *Cadre conceptuel de l'intervention auprès des familles en difficulté, Année 2008-2009*, Version 27, août 2008. Trois-Rivières (Québec) : Groupe de recherche et d'intervention en négligence (GRIN), UQTR.
- Pinard, P. & Gagnier, J.P avec la collaboration de Éthier, L.S., Lacharité, C., St-Laurent, D., Mercure, Y. &

- Dionne, D. (2008). *Programme national de formation. Cahier du participant. Compétences spécifiques réseau, Module 207, Intervention auprès des familles en situation de négligence. Année 2007-2008*. Date de révision : 10 janvier 2008. Trois-Rivières (Québec) : Groupe de recherche et d'intervention en négligence (GRIN), UQTR.
- Séguin, L., Kantiébo, M., Xu, Q., Zunzunegui, M.-V., Potvin, L., Frohlich, K.L., Dumas, C. (2001). « Les nourrissons de 5 mois : conditions de vie, santé et développement, section I - Pauvreté, conditions de naissance et santé des nourrissons », dans Jetté, M., Desrosiers, H., Tremblay, R.E., Thibault, J. (sous la direction de) *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ÉLDEQ 1998-2002), Collection la santé et le bien-être, vol. 1, n° 3, Québec, Institut de la statistique du Québec.
- St-Germain, L., Ulysse, P.J. & Lesemann, F. (2007b). « Initiatives locales et pratiques de lutte contre la pauvreté par le développement social intégré au Québec », *Développement social*, vol. 8, n° 2, décembre 2007, 16 p. Consulté le 3 juin 2011 de <http://www.inspq.qc.ca/developpementsocial/rds/rds82.pdf#page=1>
- St-Germain, L., Ulysse, P.J. avec la collaboration Lesemann, F. (2007a). *Pratiques et initiatives de lutte contre la pauvreté par le développement social intégré au Québec*, Rapport synthèse, novembre 2007, 43 p. Consulté le 3 juin 2011 de <http://www.inspq.qc.ca/developpementsocial/reseau>
- Sullivan, S. (2000). *La négligence à l'égard des enfants : Définitions et modèles actuels - Examen de la recherche portant sur la négligence à l'égard des enfants 1993-1998*. Ottawa : Santé Canada. Unité de la prévention de la violence familiale. Consulté le 2 août 2010 de <http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/nfntsnegl-fra.php>
- Swift, K. J. (1995). *Manufacturing Mothers': A Critical Perspective on Child Neglect*. Toronto : University of Toronto Press.
- Tremblay, C., Gagnon, C., Melancon, D., Poitras, I., Tremblay, M., Désilets, M.-È., Lachance, S., Poirier, G., & Saint-Jacques, J. (2001). *Développement d'habiletés parentales chez les parents négligents dans le cadre d'un programme novateur impliquant plusieurs types d'interventions issues de différents organismes*. Communication présentée au VIII^e Congrès de l'AIFREF à Saint-Sauveur (Québec). Consulté le 2 août 2010 de http://aifref.uqam.ca/actes/pdf_fran/desilet.pdf.
- Ulysse, P.-J. (2009). « *La lutte contre la pauvreté et l'exclusion par le développement social au Québec : un portrait de vingt dernières années* », Politiques et programmes sur la réduction de la pauvreté au Québec. Série des rapports sur le développement social 2009. Commandée par le Conseil canadien de développement social. Montréal : Un. de Montréal, 38 p.
- Van De Sande, A. & Renault, G. (2001). « Le travail social des enfants ». *Reflets : Revue d'intervention sociale communautaire*, vol. 7, n° 2, 76-91.
- Ward, H. & Ward, R. (2002). *Approaches to Needs Assessment Children's Services*. London : J. Kingsley.

Site internet :

- Agence de Santé Publique du Canada. Centre national d'information sur la violence dans la famille. Consulté le 2 août 2010 de <http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/nfntsnegl-fra.php>
- Association internationale de formation et de recherche en éducation familiale (AIFREF). Consulté le 2 août 2010 de http://aifref.uqam.ca/actes/pdf_fran/desilet.pdf
- Institut de la statistique du Québec. Consulté le 2 août 2010 de <http://www.stat.gouv.qc.ca/>
- Wikipédia Bas-Saint-Laurent. Consulté le 2 août 2010 de <http://fr.wikipedia.org/wiki/Bas-Saint-Laurent>.